



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 19 juin 2017**

**DÉLIBÉRATION N°2017-052**

**OBJET : Espace du moulin : avenant n°3**



En exercice : 22  
Membres  
Présents(s) : 18  
Pouvoir(s) : 3  
Absent(s) : 4

Le dix-neuf juin deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Michèle QUENNEVAL, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Bertrand POUSSIERRE

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Jean-François HAMELIN à Michel DUCROUX, Christine BLANCHOT à Roger BUFFAUT, Axelle BONNIN à Crescent MARAULT

**Le ou les membres absent(s) :**

Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Christine BLANCHOT, Axelle BONNIN

**Secrétaire de séance :** Madame Bénédicte NASTORG LARROUTURE

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139

Vu la délibération n°2012-39 du 6 juillet 2012 portant approbation du projet et attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison Régnier (espace du moulin)

Vu la demande du conseil régional de bourgogne demandant des documents détaillés pour l'étude des dossiers de subvention.

Vu la proposition d'avenant présentée par le cabinet Isabelle Bauny Architecte.

**CONSIDERANT** que le projet de l'espace du moulin ne peut se réaliser qu'avec le financement de la région et qu'il est indispensable de fournir un dossier correspondant à leurs exigences.

**Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser monsieur le maire à signer une modification du marché de la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet Isabelle Bauny Architecte sous forme d'un avenant s'élevant à 2.700€ H.T.**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.



Le Maire

Crescent MARAULT